



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: **421-01985**

BY: **Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **DECEMBER 13, 2017**

Print Name of Signatory: **THE HONOURABLE CATHERINE MCKENNA**

---

Response by the Minister of Environment and Climate Change

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C McKenna", written over a horizontal line.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Protection of the environment**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

To contribute to the achievement of the Paris Agreement, and in pursuit of efforts to limit the temperature increase to 1.5 degrees above pre-industrial levels, the Government of Canada is committed to reduce greenhouse gas emissions by 30 percent below 2005 levels by 2030. The Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change, adopted on December 9, 2016, is a comprehensive plan to reduce emissions, accelerate clean economic growth, and build resilience to the impacts of climate change. The Framework will allow Canada to meet or exceed its 2030 emission reduction target of 30 percent below 2005 levels.

The Government of Canada has also developed a Mid-Century Strategy, in which Canada examines an emissions abatement pathway consistent with net emissions falling by 80% in 2050 from 2005 levels. This is consistent with the Paris Agreement's 2°C to 1.5°C temperature goal. The strategy focuses on meeting climate-change objectives and enabling growth, requiring significant long-term investments in infrastructure to support transformation to a low-carbon economy. Canada's mid-century strategy is not a blueprint for action nor is it policy prescriptive. Rather, it is based on modelling of different scenarios and is meant to inform the conversation about how Canada can achieve a low-carbon economy. As a result, it will be a living document.

The federal government has taken important steps towards the implementation of a national price on carbon. In October 2016, the federal government published a benchmark for ensuring that carbon pricing applies to a broad set of emission sources throughout Canada by 2018, with increasing stringency over time. The federal benchmark provides provinces and territories with flexibility to implement their own carbon pollution pricing systems, while ensuring that the entire country implements a minimum price on carbon. Provinces and territories with a direct price on carbon pollution will have a minimum price of \$10 per tonne in 2018, rising by \$10 each year to \$50 per tonne in 2022. Provinces and territories with a cap-and-trade system will meet the benchmark by setting their annual caps to achieve at least the same amount of emissions reductions that would result from the carbon price in a price-based system. Cap-and-trade systems will also need a 2030 emissions reduction target equal to or greater than Canada's 30% reduction target.

The federal government also committed to implement a federal carbon pricing backstop system that will apply in any province or territory that does not have a carbon pricing system in place by 2018. The backstop will also supplement (or "top-up") systems that do not fully meet the benchmark. On May 18, the government released a technical paper outlining the federal carbon pricing backstop, a two-part system. The first part will be a levy on fossil fuels that will increase annually. The second part will apply to pollution from industry. This part will set limits on pollution, and will ensure that the more an industrial facility pollutes above its limit, the more it will pay. The carbon pricing system is designed to be complementary to other regulations within the pan-Canadian framework, as well as to provincial and territorial policies and actions. The overall approach to pricing carbon pollution will be reviewed by 2022 to ensure that it is effective and to confirm the path forward, including future price increases. The review will consider potential competitiveness impacts and will account for actions taken by other countries. This system will put a price on pollution and encourage companies to innovate to reduce their emissions.

The Government of Canada is taking a number of actions which will address the oil sands, including putting a price on carbon pollution, regulating methane emissions from the oil and gas sector, helping industries improve their energy efficiency through the use of energy management systems, and developing a clean fuel standard to stimulate the use of lower-carbon fuels, including for industry. The Government of Alberta has also taken important steps to address climate change and greenhouse gas emissions from the oil sands. In addition to taking action on carbon pricing, the province has put in place a legislated oil sands emissions limit of 100 megatonnes. This hard cap will help drive technological advancement, while at the same time ensuring oil sands operators have the necessary time to develop and implement new technologies to reduce their carbon emissions on each barrel of oil produced. In addition, the Government of Alberta recently announced that it had received the Oil Sands Advisory Group's report on the implementation of the 100 megatonne emissions limit for the oil sands. The Advisory Group's advice included early actions designed to encourage additional emissions reductions, along with recommended actions in the event that emissions begin to approach the 100 megatonne limit.

The Group of 20 (G20), including Canada, recognizes that inefficient subsidies for fossil fuels undermine efforts to deal with climate change, encourage wasteful energy consumption, reduce energy security, and impede investment in clean energy sources. In 2009, the G20 leaders committed "to phase out and rationalize over the medium term inefficient fossil fuel subsidies while providing targeted support for the poorest." They have reaffirmed this commitment every year since then, including at the July 2017 G20 summit in Hamburg, Germany. In June 2016, Canada made joint commitments with the United States and Mexico to phase out inefficient fossil fuel subsidies by 2025, consistent with our G20 commitments, and we are working diligently to fulfill this commitment.

The Government of Canada recognizes the importance of tackling climate change while growing the economy as a means of creating green jobs and ensuring competitiveness. To this end, in August 2017, Environment and Climate Change Canada announced that it will invest more than \$14 million to support almost 1000 green jobs for science, technology, engineering, and mathematics graduates across the country through the Science Horizons Youth Internship Program. Similarly, Natural Resources Canada announced that it is investing more than \$16 million to create 1,200 green jobs for Canadian youth in the fields of science, technology, engineering and math (STEM) in the natural resources sector, which is a tenfold increase in NRCan's Science Technology Internship Program. The abovementioned funding is part of Budget 2017's additional \$395.5 million investment over three years, starting in 2017-18, for the Youth Employment Strategy, in which 11 federal departments committed to providing opportunities for Canada's youth.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01985**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 13 DECEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

---

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Protection de l'environnement**

---

TRADUCTION

---

**RÉPONSE**

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et aux efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré au-dessus des valeurs préindustrielles, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Adopté le 9 décembre 2016, le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique est un plan exhaustif qui vise à réduire les émissions, à stimuler la croissance économique propre et à accroître la résilience aux effets des changements climatiques. Par la mise en œuvre du Cadre, le Canada sera en mesure de respecter ou de surpasser son objectif de réduire d'ici 2030 ses émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005.

Le gouvernement du Canada a également élaboré une Stratégie pour le milieu du siècle, en vertu de laquelle le Canada vise une réduction nette des émissions de 80 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2005. Cette réduction est compatible avec l'objectif prévu par l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température à 1,5 ou 2° C. La stratégie a pour but d'atteindre les objectifs climatiques tout en favorisant la croissance, ce qui nécessitera des investissements à long terme substantiels dans l'infrastructure pour soutenir la transition vers une économie faible en émission de carbone. La Stratégie pour le milieu du siècle du Canada ne constitue pas un plan d'action et n'est pas de nature normative. Elle est plutôt basée sur une modélisation de différents scénarios et est destinée à éclairer les discussions sur

la façon dont le Canada pourrait parvenir à une économie à faible émission de carbone. Il s'agit donc d'un document évolutif.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes en vue d'établir un prix national du carbone. En octobre 2016, le gouvernement fédéral a publié un modèle visant à assurer l'application de la tarification du carbone à un vaste ensemble de sources d'émissions partout au Canada d'ici 2018 et dont la rigueur se resserra avec le temps. Le modèle offre aux provinces et aux territoires toute la latitude voulue pour mettre en place leurs propres régimes de tarification de la pollution par le carbone, tout en faisant en sorte que le pays tout entier ait un prix plancher pour le carbone. Dans les provinces et territoires qui imposeront une tarification directe sur la pollution au carbone, le gouvernement du Canada fixera un tarif de référence de 10 \$ par tonne en 2018 et augmentera par la suite de 10 \$ par année la tarification, pour atteindre 50 \$ par tonne en 2022. Les provinces et les territoires dotés d'un système de plafonnement et d'échange respecteront le point de repère en fixant leurs plafonds annuels pour obtenir au moins la même quantité de réduction d'émissions qui résulterait d'un tarif du carbone dans un système basé sur la tarification. Les systèmes de plafonnement et d'échange nécessiteront également une cible de réduction des émissions pour 2030 égale ou supérieure à l'objectif de réduction de 30 % du Canada.

Le gouvernement fédéral s'est aussi engagé à mettre en œuvre un régime de tarification du carbone — le filet de sécurité — qui s'appliquera dans les provinces ou territoires qui n'auront pas adopté une tarification du carbone en 2018. Ce filet de sécurité servira aussi de complément (ou d'« ajout ») à un régime qui ne se conformerait pas au modèle. Le 18 mai, le gouvernement a publié un document technique décrivant le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, un système composé de deux éléments. Le premier imposera une redevance sur les combustibles fossiles, laquelle augmentera annuellement. Le second s'appliquera à la pollution produite par les installations industrielles. Il établira des seuils de pollution et fera en sorte que plus une installation polluera au-dessus du seuil prévu, plus elle aura à payer. Le régime de tarification du carbone se veut un complément aux autres règlements compris dans le Cadre pancanadien et aux politiques et mesures provinciales et territoriales. L'approche de tarification de la pollution par le carbone sera revue d'ici 2022. On vérifiera alors son efficacité et on confirmera la voie à suivre, y compris en ce qui a trait aux futures augmentations de la tarification. L'examen tiendra compte des répercussions potentielles du régime sur la compétitivité et des mesures prises par d'autres pays. Le régime mettra en place une tarification de la pollution et incitera les entreprises à innover pour réduire leurs émissions.

Le gouvernement du Canada prend un certain nombre d'initiatives sur la question des sables bitumineux, notamment celles d'imposer une tarification de la pollution au carbone, de réglementer les émissions de méthane produites par le secteur du pétrole et du gaz, d'aider les industries à améliorer leur efficacité énergétique au moyen de systèmes de gestion de l'énergie et d'élaborer une norme sur les carburants propres pour stimuler l'utilisation des combustibles sobres en carbone, y compris par l'industrie. Le gouvernement de l'Alberta a également pris des mesures importantes destinées à contrer les changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie des sables bitumineux. En plus d'agir sur le plan de la tarification du carbone, la Province a imposé par loi une limite annuelle de 100 mégatonnes d'émissions pour le secteur des sables bitumineux. Ce plafond contribuera à stimuler le progrès technologique, tout en accordant aux exploitants de sable bitumineux le temps nécessaire pour mettre au point et adopter de nouvelles technologies qui permettront de réduire les émissions de carbone par baril de pétrole produit. De plus, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il avait reçu le rapport de l'Oil Sands Advisory Group (groupe consultatif sur les sables bitumineux) sur la mise en œuvre de la limite de 100 mégatonnes d'émissions imposée au secteur des sables bitumineux. Les conseils du groupe consultatif comprenaient des mesures visant à encourager les réductions d'émissions additionnelles ainsi que des recommandations pour le cas où les émissions commenceraient à s'approcher de la limite des 100 mégatonnes.

Le Groupe des 20 (G20), incluant le Canada, a reconnu que les subventions inefficaces aux combustibles fossiles nuisaient à la lutte contre les changements climatiques, favorisaient le gaspillage d'énergie, réduisaient la sécurité énergétique et freinaient l'investissement dans les sources d'énergie propre. En 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés à « éliminer progressivement et à rationaliser à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles tout en apportant une aide ciblée aux plus démunis ». Ils ont réaffirmé cet engagement tous les ans depuis, y compris lors du sommet du G20 en juillet 2017 à Hambourg (Allemagne). En juin 2016, le Canada a pris des engagements conjoints avec les États-Unis et le Mexique afin de supprimer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2025, conformément aux engagements du G20, et nous travaillons assidûment à remplir ces engagements.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de lutter contre les changements climatiques tout en assurant la croissance de l'économie comme moyen de créer des emplois verts et d'assurer la compétitivité. À cette fin, en août 2017, Environnement et Changement climatique Canada a annoncé un investissement de plus de 14 millions de dollars pour soutenir quelque 1 000 emplois verts pour les diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques partout au pays au moyen du Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes. Dans le même ordre d'idées, Ressources naturelles Canada (RNCan) a annoncé un investissement de plus de 16 millions de dollars afin de créer 1 200 emplois verts pour les jeunes Canadiens dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans le secteur des ressources naturelles, décuplant ainsi l'enveloppe du Programme de stages en sciences et technologie de RNCan. Le financement mentionné ci-dessus fait partie de l'investissement supplémentaire de 395,5 millions de dollars sur trois ans dans le budget 2017, à compter de 2017-2018, aux fins de la Stratégie emploi jeunesse dans le cadre de laquelle 11 ministères fédéraux se sont engagés à offrir des possibilités aux jeunes du Canada.